

Mieux cibler la surveillance de la conversion aux IFRS d'ici 2010

Tiré du numéro 2009-02 de la publication
*Mise à jour pour les comités de vérification
 du Canada*

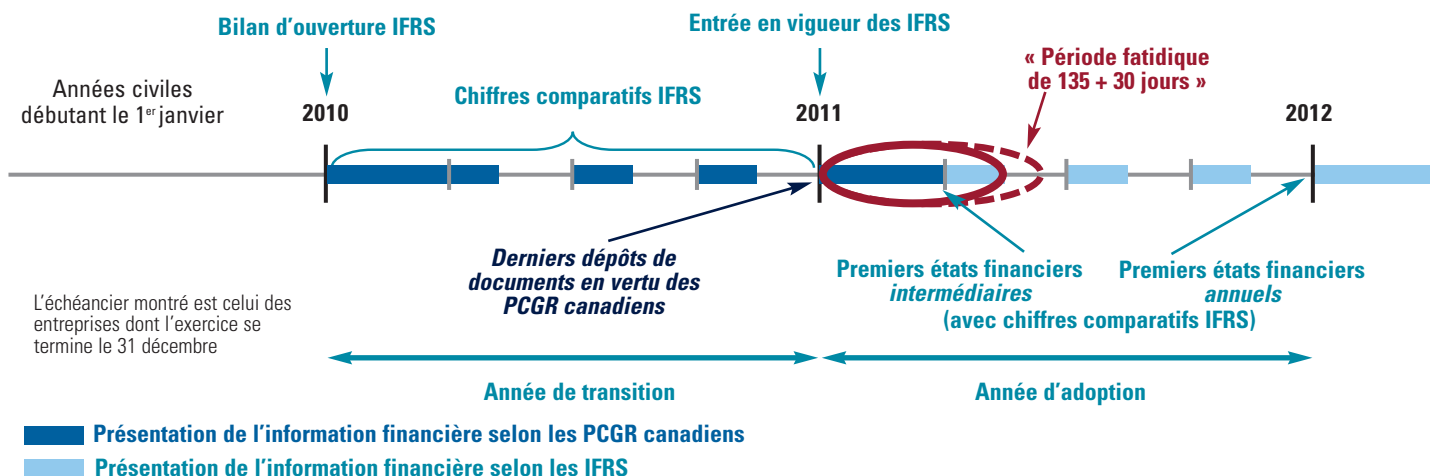
Alors qu'il ne reste que relativement peu de réunions du comité de vérification et du conseil d'administration d'ici la date de basculement aux IFRS, sur quels aspects devriez-vous accentuer votre surveillance?

Les échéances sont imminentes en vue de la transition du Canada aux IFRS. L'état de préparation des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes varie considérablement d'une entreprise à l'autre. Le présent article explore les questions sur lesquelles les comités de vérification devraient se pencher en vue de déterminer les principaux points à mettre à leur ordre du jour d'ici 2010, et par la suite.

Comme l'illustre l'échéancier ci-dessous, il ne reste que très peu de réunions du comité de vérification et du conseil d'administration d'ici le 1^{er} janvier 2011, date du basculement aux IFRS. Comment pouvez-vous tirer parti au maximum des réunions qu'il vous reste à tenir? Devrez-vous en ajouter quelques-unes à votre calendrier?

Surveillance par les comités de vérification et les conseils d'administration

Un sondage que KPMG a réalisé en juillet 2009 révèle que bon nombre d'entreprises ont terminé leur évaluation détaillée des changements qu'elles seront tenues d'effectuer en vertu des IFRS, et ont bien progressé en ce qui a trait aux phases de la conception et de la mise en œuvre. La progression d'une entreprise eu égard à son projet de conversion a des conséquences sur la surveillance exercée par le comité de vérification et par le conseil d'administration.



Afin d'évaluer si la direction réalise des progrès appropriés, les comités de vérification et les conseils d'administration doivent clairement comprendre l'ampleur des changements qui résulteront de l'adoption des IFRS, les échéances précises et les contraintes de temps d'ordre général, de même que les défis que posent ces aspects.

Certains des changements liés à l'adoption des IFRS pourraient n'avoir une incidence que sur quelques sociétés. Par exemple, la date de transition aux IFRS du 1^{er} janvier 2010 pourrait revêtir une importance particulière pour les sociétés qui ont des instruments financiers ou des accords de couverture significatifs. D'ici la fin de 2009, ces sociétés pourraient avoir à décider de la désignation de leurs instruments financiers ou à modifier la documentation relative à leurs activités de couverture, afin d'atteindre l'objectif visé aux fins de la présentation de leurs résultats de 2010 conformément aux IFRS. Le non-respect de cet échéancier pourrait avoir des conséquences permanentes sur ces sociétés.

Les comités de vérification auront probablement besoin de plus de temps pour examiner et approuver le premier jeu d'états financiers IFRS, en 2011.

Toutes les entreprises doivent cependant s'attendre à composer avec un horaire extrêmement surchargé, en 2011. La préparation des états financiers intermédiaires du premier trimestre et des informations à fournir dans le cadre de la première adoption des IFRS constituera une tâche *plus fastidieuse que la préparation de tous les autres états financiers intermédiaires que la société a jamais établis*. De plus, les administrateurs doivent comprendre ce qui a conduit les ACVM à formuler leur proposition actuelle visant à prolonger le délai de dépôt de 30 jours. Comme elles l'ont expliqué dans leur demande de commentaires, les ACVM [TRADUCTION] « reconnaissent que les conseils d'administration, les comités de vérification et, dans certains cas, les vérificateurs nécessiteront plus de temps pour réviser et approuver le premier jeu d'états financiers établi conformément aux IFRS. »¹

Questions à prendre en considération

Au fur et à mesure que progresse le projet de conversion d'une entreprise, les questions que se posent le conseil d'administration et le comité de vérification sont souvent plus ciblées et plus précises.²

Afin d'inciter les administrateurs à réfléchir aux aspects qu'un comité de vérification ou un conseil d'administration pourrait devoir approfondir avec la direction, nous fournissons une liste de questions potentielles, regroupées sous plusieurs grands thèmes :

- méthodes comptables et exemptions facultatives;
- information financière;
- incidence sur les activités de l'entreprise et de ses parties prenantes.

¹ Autorités canadiennes en valeurs mobilières, *IFRS-related Amendments to Continuous Disclosure Rules, the Prospectus Rule and the Certification Rule: Request for Comments*, 25 septembre 2009.

² Pour découvrir des questions pouvant intéresser les comités de vérification qui en sont encore aux premières étapes de leur processus de surveillance, consulter l'article « Transition aux IFRS – Quelles questions les comités de vérification devraient-ils se poser? » de la publication *Mise à jour pour les comités de vérification du Canada 2008-01* (mai 2008).

Bon nombre de ces questions soulignent la nécessité, pour les membres du comité de vérification et du conseil d'administration, de posséder des *compétences financières* appropriées en matière d'IFRS, selon les besoins de leur société.

Bien entendu, il n'existe pas une liste complète ou définitive de questions potentielles pour chaque situation. Dans le cadre de leur surveillance et de leur recherche d'éléments visant à les rassurer, les comités de vérification devront se poser de nombreuses questions et, au besoin, en approfondir certaines.

Méthodes comptables et exemptions facultatives

- 1) Quelles normes comptables ou quels choix en vertu de l'IFRS 1, s'il en est, pourraient nécessiter la prise de mesures avant le 1^{er} janvier 2010 relativement au bilan d'ouverture? Quels sont les progrès accomplis à cet égard?
- 2) Les membres du comité de vérification sont-ils certains que leur connaissance actuelle des IFRS est adéquate pour leur permettre d'examiner les choix de la direction relativement aux méthodes comptables, aux exemptions en vertu de l'IFRS 1 et aux processus relatifs au jugement? Au besoin, quelles mesures les membres du comité de vérification prennent-ils afin d'acquérir le niveau souhaité de compétences financières en matière d'IFRS?
3. Quelles normes comptables pour lesquelles les différences sont significatives entre les IFRS et les PCGR canadiens auront une incidence sur les activités de la société ou sur ses résultats financiers? Quand et comment les membres du comité de vérification et du conseil d'administration en viendront-ils à comprendre, selon un niveau de détail approprié, ces différences et leur incidence sur l'entreprise?
4. Dans le cas de **chaque IFRS pour laquelle les différences par rapport aux PCGR canadiens sont significatives eu égard à l'entreprise** :
 - a) Quelles sont les différences significatives entre les IFRS et les PCGR canadiens? En quoi toucheront-elles le comité de vérification (étendue des différences, ampleur des changements)?
 - b) Comment la direction évalue-t-elle les options, s'il en est, pour aborder ces différences, et en quoi les divers choix effectués peuvent-ils influencer sur l'information financière de l'entreprise ainsi que sur ses travaux de conversion?
 - c) Quelles conséquences les choix de nouvelles méthodes comptables ont-ils sur le bilan d'ouverture et sur les résultats présentés?
 - d) Comment la direction se renseigne-t-elle sur les choix de méthodes comptables qui sont effectués au sein de son secteur d'activité, et qu'apprend-elle à cet égard?

- e) Y a-t-il des exemptions facultatives offertes en vertu de l'IFRS 1 qui s'appliquent à cet aspect?
 - f) En quoi (initialement sur une base directionnelle, mais, en fin de compte, sur la base des estimations quantitatives) les IFRS sont-elles susceptibles d'avoir une incidence sur :
 - i) le bilan transitoire (actifs, passifs, capitaux propres);
 - Sont inclus les ajustements obligatoires au moment de la transition ainsi que les ajustements découlant des exemptions facultatives en vertu de l'IFRS 1.
 - ii) les résultats postérieurs à la conversion;
 - iii) les indicateurs de rendement clés (BAIIA, résultat par action, total des actifs, dette nette, ratio net emprunts / capitaux propres, etc.);
 - iv) les ententes commerciales (clauses restrictives, exigences en matière de capital, présentation de l'information réglementaire et fiscale, politiques en matière de dividendes, ententes de rémunération, etc.)?
- 5) Dans le cas des **exemptions facultatives offertes en vertu de l'IFRS 1, Première adoption des Normes internationales d'information financière** :
- a) Comment la direction analyse-t-elle ses choix? Quels choix recommande-t-elle?
 - b) Pour chaque exemption facultative, quel est le compromis entre les travaux de conversion et l'incidence sur la présentation de l'information financière? En quoi ce choix influera-t-il sur les états financiers qui seront publiés sur une base continue?
 - c) Quels sont les commentaires des vérificateurs de la société à l'égard de ces choix?
- 6) Quels nouveaux jugements significatifs de la direction et quelles nouvelles estimations seront exigés en vertu des IFRS? Comment le comité de vérification prévoit-il d'exercer une surveillance continue?
- 7) Comment les vérificateurs de la société sont-ils tenus au courant de l'analyse détaillée de la direction au sujet de l'incidence des IFRS? Quels commentaires ont-ils formulés à cet égard?
- 8) Quelle incidence les IFRS auront-elles sur ses systèmes de collecte de données de la société et sur les exigences auxquelles elle doit satisfaire en la matière?
- 9) Quelle sera l'incidence sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière? Comment la direction s'assure-t-elle qu'elle relève les aspects nécessitant de nouveaux contrôles, et que ces contrôles sont conçus, mis en œuvre et testés de façon adéquate?

- 10) Quelle est la probabilité que les résultats financiers de la société démontrent une volatilité accrue?
- 11) Quels autres changements pourraient être apportés aux IFRS et s'appliquer au moment de l'établissement du bilan d'ouverture en IFRS? Quels changements apportés aux IFRS sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'entreprise? Comment la direction surveille-t-elle ces changements et tient-elle compte de leur incidence? Quand et comment le comité de vérification sera-t-il mis au courant de l'incidence de ces changements?

Information financière

- 1) De quelles compétences financières en matière d'IFRS les administrateurs qui siègent au conseil d'administration, mais qui ne siègent *actuellement* pas au comité de vérification, disposent-ils? Quelles personnes ont besoin de plus de formation? Quand et comment cette formation sera-t-elle suivie?
- 2) Dans quelle mesure les membres du comité de vérification et du conseil d'administration de la société comprennent-ils clairement en quoi le passage aux IFRS influencera la présentation de ses états financiers? À quoi les états financiers et les notes ressembleront-ils en vertu des IFRS?
- 3) Quand la direction prévoit-elle d'établir des états financiers intermédiaires IFRS fictifs (initialement, sans chiffres, puis avec, par la suite) et de préparer les informations à fournir, à la date de transition aux IFRS et sur une base continue? De quelle façon la direction évalue-t-elle l'exhaustivité des informations fournies dans le rapport de gestion et dans les états financiers intermédiaires? De quelle façon la direction aidera-t-elle le comité de vérification et le conseil d'administration à comprendre en quoi les états financiers changent et à répondre aux questions prévues? Quand le comité de vérification de la société examinera-t-il cet aspect?
- 4) De quelle façon les vérificateurs de la société prennent-ils part aux activités de la direction? Quels commentaires ont-ils formulés au sujet du projet conçu et mis en œuvre par la direction?
- 5) Dans quelle mesure la direction, le comité de vérification et le conseil d'administration comprennent-ils que la première adoption des IFRS, au premier trimestre de 2011, exige la présentation d'un *niveau accru d'informations* (dans les états financiers et dans le rapport de gestion)? Par exemple :
 - a) fourniture d'informations complètes sur les méthodes comptables en vertu des IFRS;
 - b) explication de leur incidence;
 - c) nouveaux domaines faisant appel à des jugements et estimations significatifs.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce en quoi ces normes diffèrent des PCGR canadiens, consultez la publication Comparaison des IFRS aux PCGR canadiens – Aperçu de KPMG.

Bilan d'ouverture IFRS de 2010

- 6) Quel est le plan de la direction en ce qui a trait au processus de retraitement et à l'établissement du bilan d'ouverture retraité au 1^{er} janvier 2010?
- 7) Quand les vérificateurs examineront-ils (ou vérifieront-ils) le bilan d'ouverture et le rapprochement connexe présenté dans les premiers états financiers intermédiaires? Quand le comité de vérification examinera-t-il cette information?

États financiers intermédiaires IFRS de 2010

- 8) Quand la direction prévoit-elle de créer son premier véritable jeu d'états financiers intermédiaires IFRS pour les trimestres de 2010? Quand effectuera-t-elle un essai « à blanc » relativement à la préparation des chiffres conformes aux IFRS? Pour cette période, la direction envisage-t-elle un délai de trois mois par rapport à la préparation des derniers chiffres établis conformément aux PCGR canadiens? Envisage-t-elle un délai de six mois?
- 9) Quand les vérificateurs de la société examineront-ils les résultats trimestriels de 2010 présentés selon les IFRS ainsi que les rapprochements connexes, qui seront inclus dans les documents trimestriels déposés en 2011?
- 10) Dans quelle mesure les membres du comité de vérification et du conseil d'administration se sentent-ils à l'aise avec l'approche de la direction? En quoi les plans de la direction atténueront-ils l'incidence de l'éventuelle période fatidique du premier trimestre de 2011?
- 11) Lorsque les premiers états financiers seront disponibles, quelles en seront les conséquences d'ordre général sur les résultats financiers établis conformément aux IFRS, à l'échelle de l'entreprise (p. ex., nouvelles informations délicates fournies pour la première fois, clauses restrictives d'ordre financier, accords contractuels, exigences en matière de capital, présentation de l'information réglementaire, politiques en matière de dividendes, indicateurs de rendement et données connexes, ententes de rémunération incitative, etc.)? Comment la direction aborde-t-elle les questions éventuelles liées aux activités?

États financiers intermédiaires IFRS de 2011

- 12) Compte tenu des efforts à fournir et des échéanciers, dans quelle mesure les plans de la direction en vue de la production des premiers états financiers intermédiaires IFRS de 2011 et des informations connexes à fournir sont-ils réalistes?
- 13) Dans quelle mesure le délai octroyé pour permettre aux vérificateurs et au comité de vérification de les examiner est-il réaliste? Quel est l'avis des vérificateurs de l'entreprise?

- 14) Compte tenu de l'expérience que le comité de vérification acquerra d'ici la date de transition en 2011, quels aspects pourraient nécessiter un examen plus poussé et un approfondissement dans le cadre de l'examen des premiers états financiers intermédiaires IFRS de l'entreprise?

Incidences sur les activités

Systèmes informatiques et contrôles internes

- 1) Dans quelle mesure la direction estime-t-elle que les systèmes informatiques fourniront l'information nécessaire aux fins de la préparation des informations à fournir pour la première fois et sur une base continue?
- 2) S'il apparaît que des solutions de rechange seront nécessaires à court terme, comment les éventuelles questions liées au contrôle interne sont-elles gérées et comment le CIIF est-il maintenu? Quand les solutions de rechange seront-elles éliminées par les changements de systèmes ou de processus?
- 3) Comment la direction s'occupe-t-elle des exigences en matière d'attestation du contrôle interne tout en effectuant sa conversion aux IFRS? Quels changements sont effectués? Comment les risques sont-ils identifiés et gérés? Comment la direction maintient-elle ses processus d'attestation?

Activités d'exploitation

- 1) Quelle sera l'incidence sur les rapports de gestion au sein de l'entreprise? En quoi les indicateurs clés de performance changeront-ils? Comment ces changements influenceront-ils sur les processus de planification, d'établissement des budgets et d'élaboration des prévisions? Comment la direction traite-t-elle les problèmes?
- 2) Comment les conséquences sur les clauses restrictives, les accords contractuels et les exigences en matière de capital sont-elles gérées? Qu'en est-il des politiques en matière de dividendes?
- 3) Quelle sera l'incidence des IFRS sur les ententes de rémunération incitative? S'il y a lieu, comment les comités particuliers du conseil d'administration (p. ex., le comité sur la rémunération) sont-ils informés de ces changements et de leur incidence?
- 4) En quoi les IFRS influenceront-elles sur la présentation de l'information fiscale et sur les déclarations de revenus de l'entreprise?
- 5) En quoi les IFRS influenceront-elles sur les autres documents déposés auprès des autorités de réglementation?

Communications, y compris les informations à fournir dans le rapport de gestion

- 1) Quelles sont les principales parties prenantes internes et externes qui doivent recevoir les communications et (ou) la formation (employés touchés, haute direction, conseil d'administration, prêteurs, autorités de réglementation, investisseurs, analystes, etc.)?
- 2) Quel genre d'informations ces parties prenantes s'attendent-elles à recevoir, et à quelle fréquence? Quelles communications leur ont été fournies à ce jour?
- 3) Quels sont les plans de communication de l'entreprise et le calendrier des principales activités à l'intention des groupes de parties prenantes spécifiques? Comment ces plans sont-ils mis à exécution?
- 4) Comment la direction prévoit-elle d'informer les investisseurs ou les analystes au sujet de l'incidence des IFRS sur l'entreprise et sur son secteur d'activité? Le comité de vérification est-il à l'aise avec ces plans?
- 5) Les actuels CPI de la société à l'égard de l'information financière permettent-ils une communication adéquate au public, dans le rapport de gestion, des informations relatives à la conversion aux IFRS?
- 6) À ce jour, les informations fournies dans le rapport de gestion au sujet de la conversion de la société aux IFRS fournissent-elles suffisamment d'information aux actionnaires? Dans quelle mesure les informations fournies dans le rapport de gestion sont-elles comparables à celles que fournissent des sociétés semblables? Dans quelle mesure les informations fournies répondent-elles aux attentes des ACVM? Dans quelle mesure la direction fournit-elle efficacement les informations additionnelles requises, pour chaque trimestre de 2009 et de 2010, au sujet du passage de la société aux IFRS?
- 7) En 2010, quand la direction prévoit-elle d'inclure des informations quantifiées au sujet de l'incidence des IFRS?
- 8) Quelles informations additionnelles devraient être fournies maintenant ou en 2010, à propos des conséquences d'ordre général du passage aux IFRS (p. ex., des informations pertinentes pour les actionnaires, comme l'effet sur les indicateurs clés de rendement)?
- 9) Comment les informations fournies par l'entreprise pourraient-elles influencer la perception qu'ont de celle-ci les intervenants externes?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la conversion aux IFRS au Canada, visitez notre site Web, à l'adresse <http://www.kpmg.ca/fr/ms/ifrs/>.

L'information publiée dans le présent document est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

KPMG et le logo de KPMG sont des marques déposées de KPMG International, coopérative suisse.
© 2009 KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société canadienne à responsabilité limitée et cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International, coopérative suisse. Tous droits réservés. 2519 FR